

M. Tisseur a voulu réagir contre une règle absolument illogique ; bravement il a laissé de côté la rime à l'œil, tout comme son frère Jean Tisseur. A vrai dire, je ne sache pas que son souffle poétique en soit diminué, ni que l'œil même s'en puisse choquer. Les vers suivants en sont la preuve :

En aveugle vaquant par les douteux chemins,
 N'attends point la clarté des vaniteux humains,
 Les dieux ont le secret des destins et des *causes* :
 Ne poursuis point l'oiseau qui jamais ne se *pose* ;
 Et laissant l'Éphémère à sa témérité,
 Fais descendre la paix en ton sein conforté,
 La Paix silencieuse et divine des choses (9).

IV

INOBSERVANCE DE L'ALTERNANCE DES RIMES

Un principe général exprimé par les versificateurs est celui-ci : « Un vers terminé par une rime masculine ne peut être contigu à un vers terminé par une autre rime de même nature. » Or, là-dessus encore il faut s'entendre. « Les premières assonances qui parurent dans la poésie

(9) Voyez aussi la pièce intitulée : *l'Amour et la Mort*, et les vers superbes du *Rose des Gainiers*. M. Tisseur a bien soin d'ailleurs de ne recommander l'emploi de la rime à l'œil que dans les beaux vers et dans les rimes riches. Ceci est bon à noter, pour qu'on n'accuse pas notre poète d'être un novateur à outrance. Cf. *Les Modestes observations sur l'art de versifier*, p. 205.